

Modalités d'inscription vide Grenier de Noël



Les inscriptions pour le **vide-greniers** organisé par l'Amicale Laïque
qui aura lieu le **dimanche 14 décembre 2025** de 8h à 18h sont ouvertes.

Accueil des exposants à partir de 6h à la **Salle des Sports, 2 rue de Bellevue à Guémené Penfao.**

Le dossier d'inscription est composé de :

1/ Fiche d'inscription dûment complétée

(à télécharger <http://amicale-laique-guemene.e-monsite.com/pages/inscription.html>)

2/ Photocopie recto verso de votre pièce d'identité ou de votre carte professionnelle

3/ Règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale laïque de Guémené-Penfao ou en espèces.

Les documents listés ci-dessous sont à renvoyer à l'adresse suivante **avant le 10 décembre 2025:**

AMICALE LAIQUE DE GUEMENE PENFAO

1 avenue de la Victoire

44290 GUEMENE PENFAO

Aucune inscription ne sera prise sur place

Tarif : 10 € les 3 mètres linéaires / profondeur du stand : 1.80 m

Pour tous renseignements :

← mail : vide.grenier.algp@gmail.com

← téléphone : 07 82 09 49 31

← site Internet : <http://amicale-laique-guemene.e-monsite.com/>

L'inscription vous sera confirmée par mail ou par téléphone dès réception de l'ensemble des documents.

Toute demande effectuée (murs, être à cote de «...», angle, bout d'allée ...) ne peut être prise en considération compte tenu de la configuration de la salle et du nombre de participants.

Fiche d'inscription vide Greniers de Noël

COORDONNEES

NOM :	TEL FIXE :
PRENOM :	TEL PORT :
ADRESSE :	MAIL (lisiblement pour confirmer l'inscription):

PIECE D'IDENTITE (pour les particuliers)

☐ carte d'identité * ☐ permis de conduire ☐ passeport			
N° :	DELIVREE LE :	ETABLIE PAR	LIEU

CARTE PROFESSIONNELLE (pour les professionnels)

N° :	DELIVREE LE :	ETABLIE PAR	LIEU
---------------	------------------------	----------------------	---------------

EMPLACEMENT

Longueur de l'emplacement *	☐ 3 mètres	☐ 6 mètres	☐ 9 mètres	☐ 12 mètres
Montant *	☐ 10 €	☐ 20 €	☐ 30 €	☐ 40 €

* Cochez la case correspondante

Règlement du vide grenier

1. Le déballage s'effectue à partir de 6h00 (accueil par les organisateurs). **Tous les exposants doivent être en place à partir de 8H. Le rangement des stands ne doit pas commencer avant 17H30.**
2. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de cette dernière.
3. **La vente de produit alimentaire est interdite.**
4. Les exposants doivent fournir une pièce d'identité pour les particuliers ou un N° RCS pour les professionnels lors de l'inscription.
5. Les absences ne pourront pas donner droit au remboursement des inscriptions. **Les organisateurs doivent être prévenus de l'absence 8 jours en avance pour le remboursement. En cas d'absence une revente des emplacements s'effectuera à 8h00.**
6. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu responsables des vols, dégradations, pertes et accidents survenus durant la journée.
7. Les organisateurs se réservent le choix des emplacements.
8. Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.
Le stand doit être rendu propre et les poubelles emportées
9. **Les exposants peuvent bénéficier d'une aire de chargement et déchargement mais ensuite doivent garer leurs véhicules sur les parkings à proximité de la salle.**
10. Tout enfant mineur est sous la responsabilité de ses parents.
11. Les animaux ne sont pas autorisés dans la salle.

Je soussigné(e) M., Mme.....

- Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 14 Décembre 2025.
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer
- Joins à mon inscription, la fiche d'inscription, la photocopie recto verso de ma pièce d'identité ou de ma carte professionnelle ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'amicale laïque de Guémené Penfao, sans quoi mon inscription ne serait pas effective
- Certifie ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (pour les « non Professionnel »).(Art L 321-9 du code pénal)
- Certifie ne vendre que des objets personnels et usagés ou tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art L321-7 du code pénal)

Fait à Le

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)